

**PREMIÈRES JOURNÉES DOCTORALES SUR
LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**
organisées par le GIS Participation du public, décision, démocratie participative
ENS-LSH, LYON, 27-28 NOVEMBRE 2009

Dix ans à chercher la démocratie locale, et maintenant ?

Pour un dialogue entre politiques publiques et démocratie participative

Alice Mazeaud

LASAPE, Université La Rochelle
alicemazeaud@yahoo.fr

Depuis une décennie et la publication du premier ouvrage collectif français sur le thème de la démocratie locale¹ les travaux sur la participation des citoyens à l'action publique se sont multipliés. Le sujet a pris de l'ampleur au point qu'on ne peut espérer dresser un panorama exhaustif ni des dispositifs participatifs expérimentés ni de l'activité éditoriale. Cette institutionnalisation sous des formes les plus diverses de la participation des citoyens² à l'action publique traduirait l'émergence d'« nouvel esprit de la démocratie³ », d'une démocratie participative qui, sans s'apparenter au modèle de la démocratie directe⁴ marquerait une évolution substantielle du gouvernement représentatif⁵. L'émergence en simultanée au niveau mondial de ces dispositifs constitue d'ailleurs à n'en pas douter l'un des axes de réflexion les plus intéressants pour comprendre ce que la généalogie de ces dispositifs doit aux processus de transfert ou au contraire à la convergence inattendue des cultures politiques⁶.

A coté du classique référendum et des outils déjà traditionnels de la démocratie locale comme les conseils de quartiers⁷, des dispositifs participatifs variés, plus ou moins innovants, inclusifs et décisionnels comme les budgets participatifs⁸ ou délibératifs et basés sur le tirage au sort

1 Blondiaux L et al, *La démocratie locale : représentation, participation et espace public*, CURAPP([Paris]: Presses universitaires de France, 1999).

2 Nous utilisons le terme citoyen pour son caractère général mais la qualification en tant que citoyen plutôt qu'en tant que riverain ou usager est l'objet de débats indigènes et académiques.

3 L. Blondiaux, "Le nouvel esprit de la démocratie" *Paris: Seuil, La république des Idées* (2008).

4 Yannis Papadopoulos, 1998, *Démocratie directe*, Paris, Economica.

5 Bernard Manin, 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calman-Lévy

6 M-H Bacqué et al., "Les généalogies de la démocratie participative", à paraître.

7 Outre l'ouvrage du Curapp « la démocratie locale... » op. Cit et l'ouvrage classique de Yannis Papadopoulos. C. Premat, "Les effets de l'institutionnalisation du referendum local en France et en Allemagne," *Revue Française de Science Politique* 58, no. 2 (2008): 257.; L. Blondiaux et S. Lévêque, "«La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XXème arrondissement de Paris»,» *Espace public et engagement politique, L'Harmattan* (1999): 17-82.E. BILAND, "La "démocratie participative" en "banlieue rouge": Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique," *Politix(Paris)*, no. 75 (2006): 53-74.

8 M Gret et Y Sintomer, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, Paris: Éditions la Découverte, 2005). Yves Sintomer, et al, *Les budgets participatifs en Europe : des services publics au service du public*, (Paris: La

comme les jurys citoyens⁹, les assemblées citoyennes¹⁰, les conférences de consensus¹¹, les town-meetings ou les sondages délibératifs¹² ont été expérimentés. Plus largement, « l'obligation d'informer et de débattre¹³ » a été institutionnalisée tant dans le cadre des grandes opérations d'aménagement à travers la procédure du débat public¹⁴, que dans le cadre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine¹⁵, ou encore dans le domaine de l'environnement avec notamment les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)¹⁶. Enfin, la participation s'entend tout à la fois sous les formes peu outillées du développement communautaire et de l'empowerment¹⁷ qu'à travers les équipements modernes des TIC¹⁸.

Les travaux en sciences sociales¹⁹, monographiques et comparatifs, français et internationaux²⁰, dans les secteurs les plus variés (environnement, sport²¹, éducation, politique de la ville etc.) ont aussi proliféré. La thématique participative est dans l'air du temps tant dans le monde politico-administratif que tant dans le monde académique : l'institutionnalisation récente de cursus universitaire et de groupement scientifique spécialisés en étant l'une des meilleures illustrations. A la faveur de cet engouement, notre connaissance empirique des mécanismes de participation s'est considérablement améliorée au regard de l'alternative entre perspective idéaliste et perspective ultra-critique qui épuisait la réflexion sur le sujet au cours de la décennie précédente²².

Découverte, 2008).

- 9 Pour une synthèse Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple : jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, (Paris: la Découverte, 2007); R. Barbier, et al. "Portée et limites du dispositif «jury citoyen». Réflexion à partir du cas de Saint-Brieuc."
- 10 A. Lang, "But Is It for Real? The British Columbia Citizens' Assembly as a Model of State-Sponsored Citizen Empowerment," *Politics & Society* 35, no. 1 (2007): 35.
- 11 D. Boy et al., "Un exemple de démocratie participative: la «conférence de citoyens» sur les organismes génétiquement modifiés," *Revue française de science politique* 50, no. 4 (2000): 779-810.
- 12 J. S. Fishkin, "Toward deliberative democracy: Experimenting with an ideal," *Citizen competence and democratic institutions* (1999): 279-290. Le sondage délibératif de James Fishkin a par ailleurs la particularité d'être une marque déposée.
- 13 P. Lascoumes, "«L'obligation d'informer et de débattre, une mise en public des données de l'action publique»,» *J. Gerstlé, Les Effets d'information en politique, L'Harmattan, Paris* (2001).
- 14 Revel et al. *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Recherches (Paris: La Découverte, 2007).
- 15 J. Donzelot et R. Epstein, "Démocratie et participation: l'exemple de la rénovation urbaine," *Esprit* 326 (2006): 5-34.
- 16 S. Allain, "Planification participative de bassin et gouvernement de l'eau," *Géocarrefour*, 2001, 76 3: 199-209.
- 17 A. Fung, et al., *Deepening democracy: Institutional innovations in empowered participatory governance* (Verso Books, 2003). B. Jouve et al., "«L'empowerment: entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement»,» *Géographie, économie, société* 8 (2006): 5-15.
- 18 D. Wolton, *www.démocratie locale. fr: Dossier 1989-1999: les dix ans d'Hermès* (CNRS, 2000); S. Wocjcik, "Les forums électroniques municipaux: Un espace délibératif inédit" (2006).
- 19 Le thème est travaillé en science politique, en sociologie, en aménagement et urbanisme, en géographie, en économie.
- 20 Voir notamment Marie-Hélène Bacqué, et al, *Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative*, (Paris: la Découverte, 2005); Yves Sintomer, Carsten Herzberg, et Röcke, *Les budgets participatifs en Europe*. La démocratie participative a donné lieu à de nombreuses recherches comparées entre Europe et Amérique Latine, et Europe et Québec.
- 21 W. Gasparini, "Sport, pouvoir local et démocratie participative en Alsace," *Education et Sociétés* 123, no. 2006/1 (2006): 53-67.
- 22 L. Blondiaux, "«Prendre au sérieux l'idéal délibératif: un programme de recherche»,» *Revue suisse de science politique* 10, no. 4 (2004): 158-169.

Mais une lecture critique²³ de ces travaux – qui ne saurait (ne pourrait) être exhaustive²⁴ – montre la prégnance d'un schème d'analyse : celui de l'évaluation normative, au sens de Yves Mény et Jean-Claude Thoenig²⁵, qui consiste à se focaliser sur les procédures dans le but d'en rechercher les effets. Après avoir souligné les limites de cette approche séquentielle des dispositifs participatifs, nous tenterons de soulever quelques pistes pour les dépasser en nous appuyant sur un dialogue entre sociologie de la participation et la sociologie de l'action publique.

Le tropisme procédural des recherches sur la démocratie participative

Le tropisme procédural des recherches sur la démocratie participative se comprend aisément dès lors qu'on rappelle que ces recherches avaient à l'origine vocation à outiller empiriquement les débats théoriques engagés sur la « démocratie forte »²⁶ et à sortir ainsi de l'impasse entre les perspectives idéalistes et les perspectives ultra-critiques. L'idée était – est – d'articuler un travail empirique et un travail conceptuel pour dégager les pistes pertinentes de rénovation de la démocratie : « il s'agirait de soumettre l'idéal à la critique »²⁷. Du reste, c'est sur un double mouvement théorique et empirique que s'appuie l'expansion de la démocratie participative²⁸. Les recherches sont dès lors, souvent, envisagées comme des outils de performance du social²⁹ et mobilisées par des chercheurs engagés ou encore des « sociologues publics » selon la formule de Burawoye³⁰. L'objectif des recherches est de prouver l'efficacité ou du moins l'effectivité des dispositifs participatifs et de découvrir quels sont ceux qui marchent et dans quelles conditions³¹. Cet objectif, plus ou moins explicite, explique la production de nombreuses grilles d'évaluation des

23 Cette lecture critique des travaux sur la démocratie participative a bénéficié des remarques, commentaires et réactions des discutants et des participants aux journées doctorales Participation et démocratie.

24 C'est pourquoi nous nous centrons sur les travaux français, même si en faisant référence aux travaux français. Mais en l'espèce, pas de spécificité française dans l'approche de la démocratie participative. Outre les travaux déjà cités Jean-Pierre Gaudin et Guy Hermet, *La démocratie participative*, 128. Science politique, (Paris: A. Colin, 2007); Mathias Le Galic, *La démocratie participative : le cas nantais*, (Paris: l'Harmattan, 2004); M. Falise, *La démocratie participative, promesses et ambiguïtés: réflexions nourries de l'expérience lilloise* (Aube, 2003); A. Bevort, *Pour une démocratie participative* (Presses de Sciences Po, 2002).

25 Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, 1989 (Paris: Presses universitaires de France, 1989).

26 Benjamin Barber, 1984, *Démocratie forte*.

27 « La posture serait de s'efforcer de soumettre l'idéal à la critique » Blondiaux, « «Prendre au sérieux l'idéal délibératif: un programme de recherche.» Pour une perspective nord-américaine D. F. Thompson, "Deliberative democratic theory and empirical political science" (2008).

28 Pour une synthèse, voir l'article séminal : Loic Blondiaux, Yves Sintomer 2002 « l'impératif délibératif », *Politix*

29 Ce que dit M. Callon pour toutes sciences sociales ici très vrai. M. Callon, "Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage: la double stratégie de l'attachement et du détachement: L'engagement du sociologue," *Sociologie du travail* 41, no. 1 (1999): 65-78.

30 Loic Blondiaux par exemple se qualifie lui même de sociologue public. M. Burawoy, 2009 "Pour la sociologie publique", *ARSS*, n°176, 121-144.

31 "The ultimate aim of research, following the presented agenda, is to identify which participation-mechanism class to use in which particular situation class to increase the chance of effective participation development of such a theory of "what works best when" would not only be of academic interest but also of practical importance." G. Rowe et L. J. Frewer, "Evaluating public-participation exercises: a research agenda," *Science, Technology & Human Values* 29, no. 4 (2004): 551. Par ailleurs, cette évaluation des dispositifs peut aboutir à une labellisation des dispositifs. Cf l'anecdote des auteurs de l'enquête sur les budgets participatifs. Sintomer et al. « les budgets participatifs en Europe.. op. Cit »

procédures selon les effets produits et/ou leur qualité délibérative³² ainsi que la saturation des travaux d'interprétations normatives³³. Cette posture, à la fois dedans et dehors - d'autant plus favorable que les institutions maitres d'ouvrages de ces dispositifs sont réflexives et fortement demandeuses d'évaluation - a considérablement amélioré la connaissance des institutions de la participation³⁴.

Aujourd'hui « si l'on ne sait pas dire de façon assurée ce que fait la participation, on sait en revanche ce qu'elle ne fait pas : l'offre de participation n'entraîne pas le chaos; elle ne renverse pas les pouvoirs établis; elle n'empêche pas-ou très rarement-les projets de passer. Elle ne remet pas en cause fondamentalement la démocratie représentative.³⁵» Que fait alors la participation ? Du côté des citoyens, les théoriciens participationnistes ont réactivé l'idée classique selon laquelle la participation serait une « école de démocratie » et produirait de meilleurs citoyens³⁶. Cette question, centrale d'un point de vue théorique, n'a, à l'exception notable des travaux de Julien Talpin, jamais été abordée de front tant il est vrai que mesurer les effets de la participation sur les citoyens eux-mêmes, est en partie utopique et requiert en tous cas un lourd investissement méthodologique³⁷. Pour autant, ces difficultés méthodologiques n'expliquent pas seules le faible investissement académique de cet objet; on peut aussi penser que le bénéfice de la participation est surtout davantage postulée qu'analysée³⁸. Globalement, et assez paradoxalement la question de la participation a peu été abordée du point de vue des citoyens ou alors pour identifier les modes d'engagement des citoyens dans ces dispositifs³⁹, et de ce point de vue, l'ouvrage récent sur les intermittences de la démocratie témoignent d'un décentrement de l'analyse particulièrement bienvenu⁴⁰.

32 Récemment de nombreuses grilles d'évaluation ont mises à mal celle classique de Arnstein. Pour une synthèse et un comparaison de ces grilles. Blatrix C. 2009 « Synthèse de la littérature et des débats récents », 10 juin 2009 séminaire CDE

33 Pour n'en citer que quelques uns aux titres explicites. Y. Sintomer et al., "Participatory budgeting in Europe: potentials and challenges," *International Journal of Urban and Regional Research* 32, no. 1 (2008): 164; L. Blondiaux, "Démocratie locale et participation citoyenne: la promesse et le piège," *Mouvements* 18, no. 2001/5 (2001): 44-51.

34 Ce que dit Jacques Chevalier d'une façon générale sur l'expertise et les sciences sociales est d'autant plus vrai dans le cas de la participation que les institutions maitres d'ouvrages de ces dispositifs sont réflexives et fortement demandeuses d'évaluation. Jacques Chevalier, 1996, « L'entrée en expertise », *Politix*, 36.

35 Sandrine Rui, "Quand l'individu se débat avec le citoyen. Langages de l'engagement et effets de la participation institutionnalisée," dans Carrel M et al. *Les intermittences de la démocratie*, L'Harmattan. (Paris: 2009).

36 Pour une revue de la littérature T. Mendelberg, "The deliberative citizen: Theory and evidence," *Political decision making, deliberation and participation* 6, no. 1 (2002): 151-93.

37 J. Talpin, "pour une approche processuelle de l'engagement participatif: les mécanismes de construction de la compétence civique au sein d'institutions de démocratie participative," *Politique et sociétés* 27, no. 3 (2008): 133-164.

38 S. Rui « quand l'individu se débat avec le citoyen... » op. Cit.

39 Sandrine Rui, *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, (Paris: A. Colin, 2004).

40 Neveu et al. « Les intermittences de la démocratie » op. Cit. Mais de ce point de vue cet ouvrage se situe assez largement dans la lignée des travaux réalisés en anthropologie notamment par Catherine Neveu. Catherine Neveu et al., *Espace public et engagement politique : enjeux et logiques de la citoyenneté locale* :, (Paris: l'Harmattan, 1999); Catherine Neveu, *Citoyenneté et espace public : habitants, jeunes et citoyens dans une ville du Nord*, (Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion, 2003); H. Bertheleu et C. Neveu, "De petits lieux du politique:

D'une façon générale, ce qui a été analysé ce sont les situations délibératives⁴¹ et surtout la façon dont la participation changeait l'action publique ou autrement dit les plus-values constituées par l'institutionnalisation de la participation des citoyens. Ainsi, nombre de travaux se sont intéressés aux savoirs citoyens⁴² et à la façon dont ces savoirs bousculaient les lignes de partage entre l'expert et le profane⁴³. Plus largement, c'est la question des effets de la participation sur l'action publique, et donc celle de sa démocratisation⁴⁴, qui a mobilisé l'essentiel des énergies. En cela, en dix ans notre connaissance empirique des dynamiques et des effets de la participation s'est considérablement améliorée notamment grâce à l'apport de méthodes ethnographiques qui ont permis d'ouvrir la « boîte noire » des dispositifs participatifs⁴⁵ ; pour autant elle reste à bien des égards partielle et partielle.

Les limites d'une approche séquentielle des dispositifs participatifs : la délicate mesure des effets de la participation sur l'action publique.

Les travaux sur les budgets participatifs, et en premier lieu celui de Porto Alegre, ont montré que le budget participatif permettait de lutter contre le clientélisme et la corruption et de favoriser une plus juste distribution des ressources⁴⁶, ou encore favorisait une modernisation de l'administration⁴⁷. Mais, ces travaux centrés sur l'impact du transfert de pouvoir décisionnel aux citoyens se sont concrètement peu intéressés aux processus d'influence du dispositif sur l'action publique. Les travaux anglo-saxons principalement consacrés aux dispositifs délibératifs ont de leur côté identifié plusieurs degrés et modalités d'influence de la participation sur l'action publique qui varieraient selon le type de dispositif et le contexte politique. John Dryzek et Robert Goodin distinguent cinq niveaux⁴⁸ : la fabrique directe de l'action publique, la prise en compte dans le processus décisionnel, l'éclairage des débats, l'influence des politiques par Market testing et enfin

individus et collectifs dans des instances de « débat public » à Tours," *Education et Sociétés* 123, no. 2006/1 (2006): 37-51.

41 Bernard Castagna et al., 2004, *La situation délibérative dans le débat public*, 2 volumes, Tours, Presses de l'université François Rabelais

42 Sezin Topçu et al., *Savoirs en débat : perspectives franco-allemandes*, Sciences et société (Paris. 1994), (Paris: l'Harmattan, 2008). Y. Sintomer, "Du savoir d'usage au métier de citoyen?," *Raisons politiques* 31 (2008): 115-133.

43 M Callon et al. , *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, (Paris: Éditions du Seuil, 2001); Thomas Fromentin et al., *Le profane en politique : compétences et engagements du citoyen*, (Paris: l'Harmattan, 2008); Cantelli et al, *Les constructions de l'action publique*, (Paris: l'Harmattan, 2006).

44 A. Fung, "Democratizing the policy process," *Oxford Handbook of Public Policy*, *Oxford University Press*, *New York* (2006): 669-88.

45 La comparaison entre les numéros de la revue *Politix* consacré à la question montre bien l'évolution de la recherche. Blondiaux L et Manin B., 2002, « démocratie et délibération », *Politix*, 57; Blondiaux L et Cardon D., « dispositifs participatifs », *Politix*, 2006, 76

46 Outre l'ouvrage de Marion Gret et Yves Sintomer, Porto Alegre op.cit ; par exemple Boaventura de Sousa Santos, 1998, « Participatory budgeting in Porto Alegre : toward a redistributive democracy », *Politics society*, 26. Pour un panorama des expériences brésiliennes de budget participatif Leonardo Avritzer, 2006, « New public spheres in Brazil : local democracy and deliberative politics », *European journal of urban and regional research*, 30, 623-637.

47 C'est là le résultat principal de l'enquête sur les budgets participatifs en Europe. Sintomer et al. 2008 « The potential and challenges of participatory budgeting in Europe » op. cit.

48 R. E. Goodin et J. S. Dryzek, "Deliberative impacts: the macro-political uptake of mini-publics," *Politics & Society* 34, no. 2 (2006): 219.

un effet de légitimation. Ces niveaux recouvrent en partie les modalités d'influence proposées par David Guston⁴⁹ qui distingue un impact direct, une action de cadrage général du problème, la formation de nouvelles compétences parmi les élites et l'interaction avec les savoirs profanes.

En simplifiant, on peut semble-t-il identifier trois formes d'impact des dispositifs sur l'action publique : un impact direct lorsque la portée décisionnelle du dispositif est institutionnalisée (ce qui ne concerne que les budgets participatifs et l'assemblée citoyenne) un impact indirect à travers une influence sur les idées et la carrière de la controverse et un impact indirect à travers une influence sur les acteurs. Pour des raisons analytiques on peut aborder les impacts indirects de la participation en distinguant une approche cognitive du changement et une approche du changement à partir des apprentissages que font les acteurs mais ces deux formes d'impact sont en partie liées dans la mesure où les idées n'existent qu'en ce qu'elles sont exprimées. Néanmoins, dans certains cas, et notamment dans les dispositifs délibératifs l'accent est mis sur la transformation des cadres cognitifs (l'évolution de la perception d'un problème, transformation des arguments, apparition de nouvelles connaissances etc.) tandis que dans l'autre c'est la transformation des pratiques des acteurs (une évolution des compétences et des positions au sein de l'administration, les changements de pratiques des maîtres d'ouvrage etc.) qui apparaît déterminant⁵⁰.

Malgré la simplicité suggérée par ces grilles de lecture, la question des effets de la participation reste un défi analytique. Tout d'abord même lorsque l'effet des dispositifs dont la portée décisionnelle est institutionnalisée, cela ni nous permet de supposer ce qui est institutionnalisé épuise l'impact du dispositif ni nous dispense d'analyser d'où procèdent ces effets⁵¹. Ensuite mesurer les effets de la participation pose d'évidentes questions méthodologiques qui jusqu'à présent n'ont pas su être résolues. En effet, un tel objectif requiert de disposer d'indicateurs permettant de mesurer les effets de la participation et de pouvoir isoler les effets propres des dispositifs. Or le problème des indicateurs est que le chercheur ne dispose pas toujours des outils nécessaires à la mesure des effets qu'il perçoit ; c'est par exemple le cas de l'analyse des effets des budgets participatifs sur la distribution des politiques publiques qui nécessiterait de pouvoir comparer des indicateurs administratifs et budgétaires⁵² ou encore la mesure des effets de la gestion concertée sur l'environnement qui supposerait de mobiliser aussi des outils biologiques ou

49 David H. Guston, "Evaluating the First U.S. Consensus Conference: The Impact of the Citizens' Panel on Telecommunications and the Future of Democracy," *Science, Technology & Human Values* 24, no. 4 (Octobre 1, 1999): 451-482.

50 Mark E Warren et Hilary Pearse, *Designing deliberative democracy : the British Columbia Citizens' Assembly*, Theories of institutional design (Cambridge, UK: Cambridge University Press, 2008), L Simard et al. (Dir) *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement : regards croisés sur les expériences française et québécoise*, (Paris: l'Harmattan, 2006).

51 C'est même indispensable d'analyser les effets non voulus non souhaités

52 Yves Sintomer et al. 2008 « les budgets participatifs en Europe ...op.cit

écologiques⁵³. En l'absence de tels indicateurs, il est impossible d'identifier avec certitude l'effet propre des dispositifs⁵⁴. Plus généralement, le défi posé par l'analyse des effets de la participation est celui de la contextualisation de la participation et des échelles de son analyse.

En effet, une analyse micro favorise la mise en évidence des effets réels, parfois minimes et décalés dans le temps, de la participation du public alors qu'une analyse meso centrée sur les processus décisionnels tend à mettre en évidence « les sentiers de dépendance » des institutions, et donc à réduire l'impact des dispositifs participatifs. La contextualisation et l'articulation ou a minima l'explicitation de ces échelles d'analyse, est indispensable notamment pour permettre le dialogue entre des recherches identifiant des effets contradictoires des dispositifs participatifs. Par exemple, analyser les processus de politisation, qui sont par essence des processus de déplacement de frontières, requiert de réintégrer les dispositifs dans leur environnement⁵⁵ pour mettre à jour les variables multiples du processus et/ou les différentes focales d'analyse. On peut ainsi expliquer des résultats apparemment contradictoires en identifiant qu'une analyse micro permette de souligner la politisation – ou du moins l'amorce de politisation – de nouveaux problèmes provoquée par la participation des citoyens⁵⁶ tandis qu'une analyse meso insiste elle davantage sur le caractère dépolitisant des dispositifs participatifs⁵⁷.

Face à cette difficulté, Loïc Blondiaux et Dominique Cardon soulignent que « l'identification des effets de la mise en place de structures participatives sur le processus de décision ou les configurations d'acteurs, suppose un travail de contextualisation et une prise de distance par rapports aux situations concrètes de délibération qui rend la tâche du chercheur sans doute impossible. Entre les approches micro et meso de la participation, des passerelles devront être établies qui n'ont pas toujours pu se mettre en place⁵⁸ ». Ce sont justement ces passerelles que l'on se propose d'ouvrir ici en montrant que si la tâche du chercheur est difficile elle n'est pas impossible à condition de changer de focale d'analyse. En effet, le problème posé par la contextualisation est qu'il requiert d'analyser avec la même rigueur ce qui se passe dans les dispositifs et ce qui se passe en dehors du dispositif pour comprendre comment les deux s'articulent. Il s'agit d'étudier le fonctionnement et l'économie d'ensemble du processus décisionnel dans lequel s'insère le dispositif participatif. On retrouve là une difficulté classique de la sociologie de l'action publique, à savoir que l'analyse du changement requiert d'articuler ces deux niveaux d'analyses et de réintégrer dans

53 Ce que souligne aussi Cécile Blatrix, « synthèse de la littérature » op cit

54 Ce qui fait dire, par exemple à Yves Sintomer et Marion Gret qu'on ne peut certifier qu'une politique volontariste n'aurait pas eu à Porto Alegre les mêmes effets que le budget participatif.

55 Ce que propose aussi Marion Carrel, 2009 « La citoyenneté plurielle. Appréhender les dispositifs participatifs dans leur environnement », in Carrel et al. Les intermittences de la démocratie op. cit.

56 M. Carrel, « Politisation et publicisation: les effets fragiles de la délibération en milieu populaire, » *Politix* 19, no. 75 (2006): 33-51.

57 JP Gaudin, 2008 « Politiques publiques : dispositifs participatifs et démocratie » in Giraud O, Warin P, Politiques publiques et démocratie, Paris, La Découverte.

58 Loïc Blondiaux et Dominique Cardon « dispositifs participatifs » op. cit

un temps long les analyses attentives des dynamiques micro du changement, c'est-à-dire de ces changements à la marge qui ne sont pas toujours ceux qu'on attend et/ou ceux qui sont mis en avant⁵⁹.

On peut tenter de répondre à ce problème de contextualisation de la délibération et d'articulation du micro et du macro par un pluralisme méthodologique qui articule l'observation minutieuse de la délibération (par le recours à l'ethnographie ou l'observation participante) et un travail d'inscription historique de l'action publique (entretiens, travail sur archives, sur la presse, approche quantitative etc.). Une telle démarche, simple en apparence est en réalité compliquée car elle requiert du chercheur qu'il mobilise des savoirs et des savoir-faire propres à l'analyse du fonctionnement interne des institutions de la participation et d'autres qui sont ceux de l'analyse des politiques publiques ; et une fois encore interroge la spécialisation disciplinaire des chercheurs. Surtout, elle requiert d'aborder la participation sous l'angle d'une sociologie de l'action publique, et donc de rompre avec les attendus normatifs de la participation pour considérer avec la même attention des dispositifs participatifs « nobles » et des formes de négociation, marchandage clientélisme, car comme le rappelle justement Laurent Mermet s'il y a plus de démocratie d'un côté, il faut aussi envisager qu'il peut y en avoir moins ailleurs⁶⁰.

En cela, l'engagement des chercheurs et leur proximité aux acteurs n'est pas un problème de distance critique, du moins c'est un problème connu qui peut être résolu en assumant – et en explicitant - une posture de proximité critique et en appuyant ces commentaires sur une rigueur scientifique⁶¹, et qui par ailleurs, n'a pas empêché des travaux particulièrement critiques. Le problème c'est surtout l'assimilation des questions de recherche aux questions indigènes⁶² et l'homogamie théorique des chercheurs. Malgré la diversité des appartenances disciplinaires, la posture dominante est celle d'une focalisation sur les procédures. Tropicisme procédural qui, comme le soulignait Yannick Barthe, tend à autonomiser la procédure par rapport à l'espace de politique publique dans lequel il s'insère. « Cela pose d'ailleurs la question de la neutralité politique du chercheur dans la mesure où ce type de démarche revient souvent à ratifier une forme de problématisation qui pose que le problème principal est la concertation et non pas son objet, le dossier technique lui-même. Autonomiser la procédure de son objet revient alors à s'allier à tous les

59 Joseph Fontaine Patrick Hassenteufel « Quelle sociologie du changement dans l'action publique ? Retour au terrain et refroidissement théorique » in J Fontaine P Hassenteufel To change or not to change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain, rennes, PUR.

60 Laurent Mermet a déjà plaidé pour un pluralisme théorique des recherches. Nous ne faisons que reprendre et étendre une partie de son analyse. Laurent Mermet, 2007, « Débattre sans savoir pourquoi ? » in Martine Revel et al. Le débat public op.cit.

61 Martine Revel et al « le débat public... op.cit » p ; Yves Sintomer et al « Les budgets participatifs » p

62 Le nombre de thèses réalisées en Cifre ou de recherches effectuées par des chercheurs travaillant pour des maîtres d'ouvrage est tout sauf anodin.

acteurs de la controverse qui cherchent à maintenir les « boîtes noires » bien fermées.⁶³ » Un symptôme est sans doute que le travail des chercheurs est perçu comme une forme de labellisation des bonnes pratiques et que de l'autre côté des chercheurs puissent reprocher aux acteurs de faire du mal (sic !) à la démocratie participative à travers leurs usages incontrôlés⁶⁴.

C'est pourquoi, pour comprendre ce que la participation change à l'action publique il faut prendre ses distances avec les dispositifs et rompre avec les idéaux-types de l'action publique, et cesser ainsi de rechercher la démocratisation de l'action publique. Pour le dire autrement, il s'agit d'arrêter de chercher si la participation change l'action publique, et plus encore si elle la démocratise, pour chercher comment l'action publique change avec la participation. En ce sens, il nous semble que l'heure n'est plus seulement à l'approfondissement des recherches sur la participation mais aussi à celle de leur décentrement en s'appuyant notamment sur les acquis de la sociologie de l'action publique.

Pour un dialogue entre sociologie de l'action publique et sociologie de la participation.

Parmi ces acquis, la mise en évidence des limites de l'approche séquentielle des politiques publiques est sans nul doute l'un des plus solides. Les travaux ont notamment montré que d'une part les politiques publiques n'avaient pas -seulement – vocation à résoudre des problèmes mais d'abord à construire une représentation du monde⁶⁵ et d'autre part, que les politiques publiques et les processus décisionnels s'apparentaient à davantage à un bricolage qu'à une action rationnelle⁶⁶. C'est pourquoi, puisque d'une façon générale les raisons de l'action publique sont inaccessibles, il est vain de rechercher ce que la mise en œuvre des dispositifs participatifs doit à la croyance et ce qu'elle doit à l'instrumentation ; par ailleurs il est illusoire de penser analyser les effets de la participation en évaluant les effets des dispositifs au regard de leurs objectifs supposés.

Pourtant, la démocratie participative continue à être pensée comme si il existait un (des) problème(s) (dans le désordre : la crise de la représentation, les risques technologiques, la qualité de l'environnement, la mixité sociale etc.) que le politique chercherait à résoudre en mobilisant un instrument (le dispositif participatif); action dont on pourrait mesurer les résultats en les évaluant au

63 Barthe 2003 « Les conséquences inattendues des procédures de concertation dans le domaine des déchets nucléaires », CDE

64 Remi Lefebvre, 2007 « Entre démocratie d'opinion et démocratie participative. L'usage de la démocratie participative par Ségolène Royal », *Nouvelle Fondation*, 7-8. Cette prise de position n'est pas unique, l'usage de la démocratie participative suscite autant l'attrait que la crainte parmi les spécialistes de la démocratie participative. Mais celle-ci est d'autant plus intéressante qu'elle est celle d'un des analystes les plus critiques de la démocratie participative.

65 Pour une synthèse récente Muller P, 2005 « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique », *RFSP*, 55.

66 Pour un exemple. Philippe Garraud, 2000, *L'action publique et le chômage. Le bricolage institutionnalisé*, Paris, L'Harmattan.

regard des objectifs affichés⁶⁷. Certes des auteurs ont pris acte du caractère bricolé de l'action publique en soulignant que les objectifs affichés des dispositifs participatifs avaient surtout une vocation analytique : d'une part, l'objectif affiché influencerait sur le déroulement du processus ; d'autre part, plus que des objectifs il s'agirait surtout là d'effets potentiels des dispositifs participatifs⁶⁸. Malgré tout, l'objectif de ces travaux reste d'évaluer les effets des dispositifs au regard des objectifs supposés de la participation.

Or rompre avec l'approche séquentielle de la participation supposerait de considérer que le travail de construction des objectifs des dispositifs participatifs est un travail distinct du processus de mise en œuvre des dispositifs ; il conviendrait donc de l'analyser en tant que tel. Du reste, les objectifs des acteurs sont toujours labiles et ambiguës, et se découvrent ou se transforment dans l'action plus qu'ils ne la précèdent ; c'est pourquoi « il faut voir dans les systèmes de valeurs, ou idéologiques, des ressources pour bâtir l'équilibre du système, des moyens pour les acteurs de légitimer leurs pratiques plutôt que ce qui détermine inévitablement leurs perceptions de la réalité et leurs actions⁶⁹ ». Cette question des objectifs du recours aux dispositifs participatifs est d'autant plus mal posée qu'entre acteurs et chercheurs, circule un sens partagé, scientifiquement informé, des bonnes raisons du recours à la démocratie participative. C'est donc la labilité du discours ainsi que les usages et les effets des références à la croyance en la démocratie participative qu'il convient d'analyser. Cela d'autant plus que les dispositifs participatifs et les discours qui les accompagnent s'inscrivent dans un récit, dans une histoire causale : il y aurait une crise de la représentation à laquelle les dispositifs participatifs répondraient. En ce sens, les dispositifs participatifs (indépendamment de leurs propriétés) ne sont pas une réponse au problème mais participent d'un travail de construction du problème, c'est-à-dire d'une crise de la représentation qu'il s'agirait de résoudre et visent d'abord à accréditer la capacité du politique à agir dans ce sens⁷⁰. Ce récit est coproduit par les acteurs et les chercheurs qui dès lors ont un intérêt collectif à ne pas interroger le fondement même de la démocratie participative. Autrement dit, si l'engagement des chercheurs n'empêche pas l'analyse critique des dispositifs, elle empêche la mise en débat de l'existence même de ces dispositifs et donc l'analyse critique des justifications de la démocratie participative. Pour le dire vite, la démocratie participative repose sur une fiction, celle d'une demande de participation,

67 On peut penser notamment aux objectifs politiques, sociaux et managériaux MH Bacqué et Yves Sintomer, *Démocratie participative et gestion de proximité* op.cit. C'est pourquoi contrairement à certains auteurs nous pensons qu'on ne peut pas déduire les objectifs des acteurs à partir de leurs justifications L. Damay et C. Schaut, "Justifications des politiques participatives: deux études de cas en Belgique," *Education et Societes*, no. 2007/1 (2007): 185-199.

68 Yves Sintomer et al, *Les budgets participatifs en Europe* op.cit.

69 Mériaux O. (1995), « Référentiels, représentations(s) sociale(s) et idéologie », dans Faure A., Pollet G. & Ph. Warin (dir), *La Construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1995

70 B Lacroix 1995 « Existe-t-il une crise de la démocratie représentative aujourd'hui ? » In Rousseau D, Dir, *La démocratie continue*, LGDJ.

qu'ils n'ont pas intérêt à évaluer, au risque de rompre le mythe sur lequel ils s'appuient. Ce qui explique aussi la faiblesse des travaux sur la non-participation⁷¹.

C'est pourquoi, il nous semble qu'au-delà des difficultés techniques, le problème posé par l'analyse des rapports entre participation et action publique tient à la posture des chercheurs et au caractère *sui generis* des recherches sur la démocratie participative qui ont développé leurs propres concepts et outils d'analyse dans l'ignorance relative des avancées de l'analyse des politiques publiques⁷². Aussi en complément de cette approche engagée et spécialisée de la démocratie participative, nous proposons de normaliser les recherches sur la participation en les réintégrant dans les problématiques classiques de la science politique, et plus particulièrement de la sociologie de l'action publique⁷³. Normaliser, ce n'est pas oublier les apports des recherches sur la démocratie participative, c'est réintégrer la boîte à outils de la participation dans les questionnements traditionnelles de la science politique de façon à favoriser le dialogue entre la recherche sur la démocratie participative et celle sur l'action publique. Jusqu'à présent les spécialistes de la démocratie participative se sont peu intéressés aux apports de l'analyse des politiques publiques. A l'inverse si les spécialistes des politiques se sont intéressés à la démocratie participative, ils n'ont pas véritablement renouvelé les approches de la participation. Soit ils ont adopté le tropisme procédural dominant⁷⁴, soit ils ont ignoré les dynamiques propres aux situations délibératives en les diluant dans une approche générique en terme de gouvernance⁷⁵. Or, en considérant que le partenariat, le contrat, la participation relève d'une même « démographie galopante⁷⁶ » de l'action publique, ces travaux pèchent en ignorant la spécificité des publics et des dispositifs.

Une des approches les plus fécondes tant pour la sociologie de la participation que pour la sociologie de l'action publique serait de prendre au sérieux l'approche par les instruments⁷⁷. En effet, si les dispositifs participatifs ont souvent été qualifiés d'instruments d'action publique la

71 A l'instar de ce qu'indiquait Sandrine Rui « quand l'individu ... op. Cit », la faiblesse des travaux sur la non-participation ne peuvent s'expliquer seulement par les difficultés méthodologiques, elle tient aussi aux présupposés des chercheurs sur le fait qu'il existerait une demande de participation. Du reste, lorsqu'elle est analysée la non-participation est souvent rapportée à une carence de l'offre. R Barbier 2005 « Quand le public prend ses distances avec la participation » *Natures Sciences Société* 13, 258–265 (2005)

72 On retrouve ici l'analyse de Daniel Gaxie et Pascale Laborier au sujet de l'évaluation. D. Gaxie et P. Laborier, « Des obstacles à l'évaluation des actions publiques et quelques pistes pour tenter de les surmonter », *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po (2003): 201-224.

73 Nous proposons de réorienter les recherches sur la démocratie participative dans le sens du virage pris par d'autres objets *sui generis* comme l'Europe ou le genre. P. Hassenteufel et Y. Surel, « Des politiques publiques comme les autres? Construction de l'objet et outils d'analyse des politiques européennes », *Politique européenne* 1 (2000): 8-24; L. Boussaguet, « Le genre à la frontière entre Policy et politics », *Revue française de science politique* 59, no. 2 (2009): 221-246.

74 Y. Papadopoulos et P. Warin, « Are innovative, participatory and deliberative procedures in policy making democratic and effective? », *European Journal of Political Research* 46, no. 4 (2007): 445.

75 Par exemple R Pasquier, V Simoulin, et J Weisbein, *La gouvernance territoriale : pratiques, discours et théories, Droit et société*. (Paris: LGDJ, 2007); B. Jouve, « La démocratie en métropoles: gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique* 55, no. 2005/2 (2005): 317-337.

76 G. Massardier, *Les politiques publiques*.

77 Lascoumes et Patrick Le Galès, *Gouverner par les instruments*, ([Paris]: les Presses Science Po, 2004).

démarche de recherche proposée par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès n'a jamais été véritablement suivie. La difficulté et l'intérêt de cette approche est qu'elle vise à compléter les approches traditionnelles des politiques publiques par une analyse des propriétés et des effets propres aux instruments d'action publique; les instruments étant alors considérés non pas comme pure technique mais comme des institutions. Du point de vue de la démocratie participative ce serait donc une autre façon d'aborder le problème de la contextualisation. Or force est de constater que si dans le domaine de la démocratie participative, les dispositifs participatifs ont bien été analysés comme des instruments, et donc des institutions, ceux-ci n'ont jamais été réintégrés dans leurs configurations institutionnelles. D'une part, il s'agirait d'analyser les rapports entre le changement d'instrument et les changements dans les politiques (changement par l'instrument ou changement d'instrument), ou encore les usages de l'instrument. Comment s'articule-t-il avec l'économie générale du processus décisionnel ? L'organisation de la participation a-t-elle vocation à élever ou à refroidir le débat pour reprendre une piste de recherche proposée par Laurent Mermet⁷⁸. D'autre part, il s'agirait plus largement de réintégrer ces instruments dans des approches de longue durée, territoriale ou sectorielle⁷⁹ qui déconstruisent les légitimations techniques de l'action publique⁸⁰ ; ce qui constitue le seul moyen d'analyser la carrière des controverses, les redéfinitions des problèmes mais aussi les recompositions des systèmes d'options et d'alliances. Il s'agirait aussi d'analyser comment cet instrument participatif s'articule avec les autres instruments d'action publique et comment le débat et la participation s'articulent avec les autres formes de participation à l'action publique⁸¹, et notamment avec les formes plus classiques de contestation ou de négociation⁸².

En ce sens, l'approche par les instruments, qui articulerait vraiment les acquis de l'analyse des institutions de la démocratie participative avec ceux de l'analyse du changement dans l'action publique, constitue l'un des points d'entrée les plus évidents et vraisemblablement l'un des plus fructueux du dialogue et de l'enrichissement réciproque entre sociologie de la participation et sociologie de l'action publique. Par exemple, un travail comme celui de Philippe Zitoun sur la mise

78 Laurent Mermet, « débattre sans savoir... » op.cit..

79 Voir l'intérêt d'une étude comme celle de Yannick Barthe "Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique," *Politix* 15, no. 57 (2002): 57-78.

80 Reigner H, 2007 « Déconstruire les légitimations techniques de l'action publique » In Alain Faure et Emmanuel Negrier (dir.) *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale – Critiques de la territorialisation*. Paris, L'Harmattan. pp : 175-182

81 G. Massardier, "La gouvernance de l'eau: entre procédure de concertation et régulation «adhocratique». Le cas de la gestion de la rivière Verdon en France," *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, no. Hors série 6 (2009).

82 Le rapport entre la participation et les «corps intermédiaires» a déjà été bien analysé. C. Blatrix, "Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes de l'action collective," *Politix* 15, no. 57 (2002): 79-102; Rui S., Villechaise-Dupont A. (2005), « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, vol. 4, pp. 21-36A. Mazeaud, "Le Débat national sur l'avenir de l'École ou des partenaires sociaux à l'épreuve de la démocratie participative," *Politix* 19, no. 75 (2006): 143-164.

en place d'un instrument cartographique⁸³ gagnerait à être enrichi d'une sociologie de la participation car s'il a bien analysé les dynamiques du changement dans l'action publique, l'instrument lui-même (une cartographie interactive) est resté une « boîte noire » puisque ses propriétés et ses effets propres n'ont pas été analysés et qu'on ne sait pas qui a participé.

Par ailleurs, l'espace politique local a déjà – par ricochet - bénéficié de l'engouement pour la démocratie participative⁸⁴ et plus largement, les questions d'aménagement ont rarement été aussi étudiées que depuis qu'elles sont placées sous les auspices de la participation. Il est sans doute utile aujourd'hui de renverser la perspective et de réfléchir à ce que la connaissance de la démocratie participative a à gagner à être envisagée comme une activité politique normale. Nous en proposons ici quelques pistes en interrogeant la démocratie participative au prisme des questions classiques de l'entretien de l'ordre politique et de l'enracinement⁸⁵ et des apports les plus récents de la sociologie politique de l'action publique.

A défaut de pouvoir analyser les raisons et les effets de la participation sur l'action publique, nous proposons d'analyser les discours et les pratiques participatifs dans le travail politique et donc de refroidir les discours – politiques et académiques - sur la démocratie participative en les analysant sous l'angle du jeu routinier de l'activité politique. S'il faut se garder du « piège de l'excès de vitesse »⁸⁶, il faut aussi se garder de considérer que les discours politiques ne sont que des artifices sauf à considérer que toute l'activité politique est artificielle⁸⁷. Il faut donc faire des discours des problèmes de recherche et analyser au cas par cas comment le dispositif a vocation à construire la réactivité et donc comment sont développées des interprétations causales et normatives qui viennent donner du sens à des pratiques disparates, hétérogènes pour habiller l'action publique. On peut ainsi analyser comment les dispositifs participatifs participent du travail de légitimation visant à accréditer la preuve que le politique est *responsiv*, c'est-à-dire ajusté à la demande des citoyens. Du reste, l'une des pistes intéressantes serait d'envisager la participation sous l'angle de cette problématique de l'ajustement qui jusqu'à présent a bien été envisagée du point de vue théorique⁸⁸ mais l'a peu été du point de vue empirique sans doute d'abord parce que jusqu'à présent la question n'était envisagée que sous l'angle de l'opinion publique⁸⁹.

83 P. Zittoun, "La carte parisienne du bruit, la fabrique d'un nouvel énoncé de politique publique," *Politix* 20, no. 78 (2007): 157–178.

84 A. Faure, "Les élus locaux changent-ils la politique? Méthode, controverses, énigmes..." (2009). In C Bidégaray et al. *Dir L' élu local aujourd'hui*, PUG.

85 C'est notamment l'hypothèse classique de Philip Selznick, 1949, *TVA ant the grass roots, a study of politics*, Berkeley.

86 Jean-Claude Passeron, 1987, « Attention aux excès de vitesse : le nouveau comme concept sociologique », *Esprit*, 4, 129-134.

87 J. M. Eymeri, "Frontières ou marches? De la contribution des hauts fonctionnaires à la production du politique," *La politisation*. Paris, Belin (2003): 47-77.

88 Manin B., *Principes du gouvernement représentatif* op.cit Calman-Lévy. Mansbridge J., 2003, « Rethinking representation », *American political science review*, 97,4.

89 Gerstle J. 2004 « La réactivité aux préférences collectives » *RFSP*, 53,6. V Anquetin et A. Freyermuth *Dir La figure*

S'il faut étudier les discours, il faut aussi considérer que les discours ne nous disent rien sur les pratiques des acteurs⁹⁰. De ce point de vue, il nous faut analyser les usages et les pratiques participatifs sous l'angle du travail politique des élus, mais aussi plus largement de leurs partenaires⁹¹. Un travail comme celui de Magali Nonjon⁹² gagnerait ainsi à être poursuivi et étendu à une sociologie de l'administration. Par exemple, la façon dont Julie Gervais analyse les changements dans la formation des ingénieurs des Ponts et Chaussées est un angle d'attaque intéressant⁹³. Plus largement, notre connaissance des rapports entre action publique et participation s'améliorerait si les pratiques des maîtres d'ouvrage, et plus largement des activités situées à côté, en amont ou en aval des dispositifs étaient étudiées avec autant de minutie que le sont les situations délibératives. Un exemple intéressant et sans doute surprenant du caractère heuristique d'un tel décentrement serait de comparer sans *a priori* normatif les pratiques et les recrutements des agents publics dans des secteurs très marqués par la nouvelle gestion publique et dans d'autres plus inspirés par la démocratie participative⁹⁴. Car derrière les discours radicalement opposés des promoteurs du New Public Management et de ceux de la démocratie participative, la référence commune à l'utilisateur, même sous des perspectives différentes⁹⁵, dessinent sans doute les contours d'une transformation radicale des administrations. Au-delà des ambitions de rationalisation du New public management et de politisation – au sens fort du terme, presque celui de radicalisation – de la démocratie participative, l'un comme l'autre semble d'abord traduire, et nécessiter, une repolitisation des administrations.

de l'habitant. Sociologie de la demande. PUR

⁹⁰ Philip Selznick TVA and the grass roots op.cit

⁹¹ On peut penser aux travaux sur la sociologie du travail politique. Didier Demazière et Patrick Le Lidec, 2008, « La politique, un objet pour la sociologie du travail », Sociologie du travail, 50, 137-146 ; ou sur la fabrique politique de l'action publique. Par exemple V Anquetin et A. Freyermuth Dir La figure de l'habitant. Sociologie de la demande. PUR

⁹² Nonjon, "Quand la démocratie se professionnalise : enquête sur les experts de la participation" (Thèse de doctorat, Université du droit et de la santé (Lille), 2006).

⁹³ J Gervais 2008 « Le corps des Ponts et Chaussées aux prises avec le débat public. L'apprentissage de la concertation comme outil de relégitimation professionnelle d'un grand corps technique » in T Bianic, A Vion (Dir) Action publique et légitimités professionnelles, Droit et société, LGDJ.

⁹⁴ Cette réflexion d'abord formulée par Françoise Dreyfus lors d'une présentation des pratiques des agents publics en charge du budget participatif a été réactivée lors d'une autre présentation toujours consacrée à ces agents mais cette fois ci dans un colloque consacré aux réformes managériales des administrations.

⁹⁵ Dont les frontières sont parfois ténues. Voir Sintomer et al., Les budgets participatifs en Europe, op.cit.